**Profil de fonction**

**Désignation d’un comptable spécial (H/F) pour la zone de secours du Brabant wallon.**

*A partir du 1er janvier 2015, les services d’incendie seront regroupés au sein de zones de secours.*

*Les communes organisant un service d’incendie sur le territoire d’une même zone ont constitué une prézone opérationnelle en Brabant wallon (PZO).*

*Les corps communaux existants doivent évoluer vers une plus grande collaboration sous forme d’un réseau de postes, structure zonale soutenue par une structure supérieure. La mise en place d’une telle structure doit permettre une meilleure « productivité » et une meilleure qualité pour le citoyen :*

* *Au niveau administratif, la structure zonale est destinée à simplifier les tâches administratives et logistiques par une centralisation et une plus grande cohérence au sein de la zone*
* *Au niveau opérationnel, la structure zonale a pour objectif l’envoi des secours de manière plus efficace vers le lieu de l’intervention, notamment par la mise en place d’un dispatching zonal et une analyse approfondie des risques. L’amélioration de la qualité passe par l’application du principe de l’aide adéquate la plus rapide, la détermination des moyens minimums qui doivent être engagés par type d’intervention et dans l’uniformisation des procédures d’intervention identiques au sein de la zone opérationnelle.*

La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile prévoit en son article 75, § 2 que le comptable spécial est chargé, seul et sous sa responsabilité, d'encaisser les recettes de la zone et d'acquitter, sur mandats réguliers, les dépenses ordonnancées jusqu'à concurrence soit du montant spécial de chaque article du budget, du crédit spécial ou du crédit provisoire, soit du montant des allocations transférées.

Condition d’accès

* Etre belge ou citoyen(ne) de l’Union européenne ;
* Être de conduite irréprochable (extrait du casier judiciaire) et jouir de ses droits civils et politiques ;
* Avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

Le comptable spécial est désigné parmi :

1° les directeurs financiers des communes ;

2° les directeurs financiers des centres publics d’action sociale ;

3° les receveurs régionaux ;

4° les comptables spéciaux des zones de police ;

5° les membres du personnel d’une commune répondant aux conditions leur permettant d’être nommés en tant que directeur financier de la commune, directeur financier du centre public d’action sociale, ou comptable spécial d’une zone de police, exception faite, le cas échéant, de la condition d'âge.

6° les membres du personnel de la province à laquelle appartient la zone et répondant aux conditions leur permettant d’être nommés en tant que directeur financier d’une commune, directeur financier du centre public d’action sociale, ou comptable spécial d’une zone de police, exception faite, le cas échéant, de la condition d'âge.

Description de fonction :

Le (la) comptable spécial exerce ses fonctions de façon indépendante sous l'autorité du collège.

Il participera dans un premier temps à la mise en place de la Zone en terme comptable. Dans le cadre de son travail il (elle) aura, pour missions principales, les tâches administratives relatives à la gestion financière de la zone de secours :

* Assure la gestion quotidienne de la prézone en matière comptable ;
* Confectionne les budgets, les modifications budgétaires éventuelles et les comptes annuels,
* Contrôle la bonne application de la loi sur les marchés publics ;
* Vérifie les imputations sur demandes de bons de commandes ;
* Examine les mandats de paiements ;
* Procède à des contrôles internes réguliers ;
* Préparer le passage en zone de secours des services incendie couverts par la prézone ;
* Se tient au courant de l’évolution de la législation comptable, financière et des marchés publics ;
* Assure une veille administrative et comptable en rapport avec ses tâches ;

Qualités humaines et aptitudes professionnelles attendues:

Savoirs, savoir-faire :

* Détenir une excellente compréhension des mécanismes comptables (plan comptable, composition des articles budgétaires, liaison comptabilité budgétaire comptabilité générale) et de bonnes connaissances juridiques en matière de fonctionnement d’une Commune (notamment en matière d’octroi de subsides et de tutelle).
* Disposer d’une excellente connaissance de la législation et des réglementations relatives aux marchés publics ;
* Excellente connaissance pratique des logiciels de bureautiques classiques et comptables;
* Connaissance des numéros d’articles budgétaires ;
* Très bonne communication écrite et orale ;
* Bonnes capacités rédactionnelles ;
* Capacité de vulgarisation ;
* Respect des normes déontologiques courantes (confidentialité, conventions de politesse, loyauté, honnêteté,…) ;
* Souci de rigueur dans l’exécution des tâches ;
* Capacité à gérer des dossiers dans le respect de réglementations et procédures administratives contraignantes ;
* Capacité à respecter les objectifs et échéances fixées ;
* Capacités d’analyse et de synthèse, aptitudes rédactionnelles ;
* Polyvalence et flexibilité ;
* Posséder une expérience dans le domaine de la comptabilité communale/provinciale peut être un atout supplémentaire.

Savoir être :

* Avoir un intérêt pour la comptabilité publique et particulièrement la comptabilité des pouvoirs locaux ;
* Etre disposé à actualiser en permanence ses connaissances par le suivi de formations spécifiques et par sa curiosité intellectuelle et professionnelle pour toutes les matières liées à la comptabilité ;
* Avoir de l’ordre, de la méthode et de la rigueur dans toutes les matières traitées ;
* Avoir la capacité, seul ou dans une équipe, de réaliser dans les délais requis les objectifs demandés par sa hiérarchie ou imposés par les nécessités du service ;
* Avoir un sens élevé du partage de l’information et de la communication envers ses collègues et sa hiérarchie ;
* Avoir de réelles aptitudes à l’initiative et à la prise de décision dans des matières qui engagent la responsabilité de la Zone de secours du Brabant wallon ;
* Capacité à s’adapter aux exigences du métier ;
* Capacité à s’intégrer dans une équipe et montrer un esprit de solidarité pour apporter son soutien aux collègues ;
* Capacité à intégrer les critères de qualité et les consignes données et à les respecter ;
* Capacité à respecter les normes déontologiques courantes (confidentialité des données, conventions de politesse dans les relations interpersonnelles, loyauté, honnêteté,…).